

DEC210792DR17

Décision portant nomination de Mme Sandy AUGUSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6283 intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM), dont le directeur est M. Laurent FONTAINE ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées délivré à Mme Sandy AUGUSTE le 08/10/2020 par l'organisme certifié APERCORA ;

Vu l'avis favorable voté à l'unanimité par le CHSCT de l'Université du Mans du 6 novembre 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : Nomination

Mme Sandy AUGUSTE, Ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 8 octobre 2020.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : Missions

Mme Sandy AUGUSTE, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandy AUGUSTE, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le directeur de l'unité

Gabrielle INGUSCIO

Laurent FONTAINE

Visa du président de l'Université du Mans

Rachid EL GUERJOUA

